

# Vitesse excessive.

Nous constatons depuis quelques temps une augmentation de la vitesse des véhicules entrant ou sortant de la commune au niveau de Cassoulet.

Cette voirie est limitée à 50 km/h, il y a des jeunes enfants qui jouent à proximité, qui commencent à faire du vélo ou de la trottinette.

A cet âge ils ne voient pas le danger, donc il est important que les adultes fassent attention à eux.

Pas qu'à Cassoulet mais partout d'ailleurs.

Nous savons très bien qu'il n'y a pas que des Lanchatrous qui passent sur cette route, mais il faut bien commencer à prévenir ceux que l'on peut joindre facilement, donc ceux inscrits à la newsletter.

Dans un premier temps nous allons faire des mesures de vitesses, qui nous donneront la vitesse et l'heure de passage, ce qui nous permettra d'affiner la méthode à mettre en place.

Nous ne nous interdisons pas de demander à la gendarmerie de faire des contrôles de vitesse.

Il vaut mieux que les contrevenants soient verbalisés de préférence à un accident qui pourrait avoir de lourdes conséquences.

Nous comptons sur vous.

